

## DELIBERATION N°15-2025 :

### Convention santé et sécurité pour les collectivités non affiliées

Le 01 avril 2025 à 14h00 sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

#### Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 11
- Représentés : 4

#### Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Marc BEYNET, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Catherine ASSO

#### Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT*  
*Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET*  
*Madame Chantal EYMOUD à Madame Catherine ASSO*  
*Monsieur Jean-Michel ARNAUD à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD*

Vu le projet de convention annexé

Vu la délibération 20-2023

Vu l'article 27 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Considérant la nécessité de mettre à jour les conventions pour les collectivités non affiliées au regard tarifs votés le 14 novembre 2023.

#### LE PRESIDENT

Conformément à l'article 27 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : « *Le conseil d'administration approuve les conditions générales de tarification des prestations de service mentionnées aux articles 25 et 26 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et les projets de conventions pris en application de ces dispositions législatives. Il fixe le montant des cotisations dues par les collectivités et les établissements affiliés.* »

Le Président propose d'approuver les nouvelles conventions d'adhésion au pôle santé et sécurité annexés à la présente délibération pour les collectivités non affiliées

Accusé de réception en préfecture  
005-280500075-20250414-25\_01431-AR  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver la nouvelle convention du pôle santé et sécurité à destination des collectivités non affiliées
- D'autoriser le Président à signer la convention précitée

*Fait à Gap, le 01 avril 2025*

*Le Président*

*Marcel CANNAT*

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception en préfecture  
005-280500075-20250414-25\_01431-AR  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025